

ORDONNANCE C-4.1, o. 209

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance établissant le virage à gauche depuis l'approche est de l'intersection  
du boulevard Saint-Joseph et de la rue Garnier**

À la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. Le virage à gauche depuis l'approche est de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Garnier, excepté de 15h à 18h du lundi au vendredi;
2. Que la présente ordonnance est édictée pour la période commençant le 1<sup>er</sup> juin 2020 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet de déterminer les manoeuvres obligatoires ou interdites à cette intersection du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Rabouin